



ANNEXE 1
AU CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES
CHARTES DE PARTICIPATION

Lot 1 : Diagnostics, accompagnement et suivi de dispositifs de compostage de proximité à Paris y compris la conception de supports de communication, la mise à jour d'un blog de compostage, ainsi que la réalisation d'analyses du compost

Numéro de la consultation

2018V12067810

Intitulé de la consultation

Accompagnement technique et méthodologique et fourniture de matériels pour la mise en place de solutions de compostage de proximité à Paris

Procédure de passation

Appel d'offres ouvert

CHARTRE DE PARTICIPATION A L'OPERATION DE COMPOSTAGE COLLECTIF EN PIED D'IMMEUBLE POUR LES COPROPRIETES

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la Mairie de Paris propose dans mon immeuble une expérimentation de compostage collectif, afin de réduire les quantités de déchets à collecter et à traiter. En tant que volontaire à cette action de développement durable, je m'engage à respecter les termes de cette charte :

Je m'engage à :

- Apporter dans le composteur ou lombricomposteur uniquement les éléments cités dans le guide qui m'a été remis (épluchures de fruits et légumes, marc de café, ...).
- Aérer le compost à chaque nouvel apport de matière organique à l'aide de l'aérateur disponible à proximité du composteur (cette opération n'est pas nécessaire pour un lombricomposteur).
- Noter chacun de mes apports sur le document mis à disposition à cet effet.

J'ai bien noté que :

- Une assistance à la mise en œuvre de cette opération est assurée pendant 6 mois. En cas de difficulté une demande de prolongation argumentée devra être faite auprès de votre maître composteur.
- Parmi les volontaires de la résidence, un ou plusieurs guides composteurs s'occuperont du suivi des composteurs et de la récolte du compost constitué.
- Le compost obtenu sera à ma disposition ou sera utilisé dans le jardin.
- Un bio-seau m'est remis gracieusement afin de faciliter mes apports en déchets. Il m'appartient d'en prendre soin. Cet outil ne sera pas remplacé en cas de perte ou détérioration.
- En cas d'absence de matière sèche sur le site, la Ville de Paris en fournira pendant la période de suivi. Au-delà, en fonction de ses possibilités, des efforts et difficultés constatés pour être autonomes, la Ville continuera ou non à fournir la matière sèche. Pour le lombricompostage, la matière sèche est constituée de carton que les participants se procureront sur leur site.

Résidence :

Nom : Prénom :

Nb de personnes dans le foyer : E-mail :

N° du bâtiment : de l'étage : de l'appartement :

Propriétaire/Locataire : Téléphone :

J'accepte que mes informations personnelles (données et photos éventuelles) soient utilisées exclusivement pour l'opération compostage. Ces données seront supprimées sur simple demande à dpe-compostage@paris.fr.

Date :

Signature :

CHARTRE DE PARTICIPATION A L'OPERATION DE COMPOSTAGE COLLECTIF EN PIED D'IMMEUBLE PARIS HABITAT

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la Mairie de Paris propose dans mon immeuble une expérimentation de compostage collectif, afin de réduire les quantités de déchets à collecter et à traiter. En tant que volontaire à cette action de développement durable, je m'engage à respecter les termes de cette charte :

Je m'engage à :

- Utiliser de façon responsable le matériel mis à ma disposition
- Apporter dans le composteur ou lombricomposteur uniquement les éléments cités dans le guide qui m'a été remis (épluchures de fruits et légumes, marc de café, ...).
- Aérer le compost à chaque nouvel apport de matière organique à l'aide de l'aérateur disponible à proximité du composteur (cette opération n'est pas nécessaire pour un lombricomposteur).
- Noter chacun de mes apports sur le document mis à disposition à cet effet.
- Respecter la tranquillité des lieux

J'ai bien noté que :

- Une assistance à la mise en œuvre de cette opération est assurée pendant 6 mois. En cas de difficulté une demande de prolongation argumentée, devra être faite auprès de votre maître composteur.
- Parmi les volontaires de la résidence, un ou plusieurs guides composteurs s'occuperont du suivi des composteurs et de la récolte du compost constitué.
- Le compost obtenu sera à ma disposition ou sera utilisé dans le jardin.
- Un bio-seau m'est remis gracieusement afin de faciliter mes apports en déchets. Il m'appartient d'en prendre soin. Cet outil ne sera pas remplacé en cas de perte ou détérioration.
- En cas d'absence de matière sèche sur le site, la Ville de Paris en fournira pendant la période de suivi. Au-delà, en fonction de ses possibilités, des efforts et difficultés constatés pour être autonomes, la Ville continuera ou non à fournir la matière sèche. Pour le lombricompostage, la matière sèche est constituée de carton que les participants se procureront sur leur site.
- En cas de non respect de ces dispositions le propriétaire pourra retirer l'installation unilatéralement et sans préavis.

Résidence :

Nom : Prénom :

Nb de personnes dans le foyer : E-mail :

N° du bâtiment : de l'étage : de l'appartement :

Propriétaire/Locataire : Téléphone :

J'accepte que mes informations personnelles (données et photos éventuelles) soient utilisées exclusivement pour l'opération compostage. Ces données seront supprimées sur simple demande à dpe-compostage@paris.fr.

Date :

Signature :

CHARTRE DE PARTICIPATION A L'OPERATION DE COMPOSTAGE COLLECTIF- SITES ADMINISTRATIFS ET ECOLES

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la Mairie de Paris propose aux établissements une expérimentation de compostage collectif, afin de réduire les quantités de déchets à collecter et à traiter. En tant que volontaire à cette action de développement durable, je m'engage à respecter les termes de cette charte.

Je m'engage à :

- Apporter dans le composteur ou lombricomposteur uniquement les éléments cités dans le guide qui m'a été remis (épluchures de fruits et légumes, marc de café, ...).
- Aérer le compost à chaque nouvel apport de matière organique à l'aide de l'aérateur disponible à proximité du composteur (cette opération n'est pas nécessaire pour un lombricomposteur).
- Noter chacun de mes apports sur le document mis à disposition à cet effet.

J'ai bien noté que :

- Une assistance à la mise en oeuvre de cette opération est assurée pendant 6 mois. En cas de difficulté une demande de prolongation, devra être argumentée auprès de votre maître composteur.
- Parmi les volontaires de l'établissement, un ou plusieurs guides composteurs s'occuperont du suivi des composteurs et de la récolte du compost constitué.
- Le compost obtenu sera à ma disposition ou sera utilisé dans le jardin.
- Un bio-seau m'est remis gracieusement afin de faciliter mes apports en déchets. Il m'appartient d'en prendre soin. Cet outil ne sera pas remplacé en cas de perte ou détérioration.
- En cas d'absence de matière sèche sur le site, la Ville de Paris en fournira pendant la période de suivi. Au-delà, en fonction de ses possibilités, des efforts et difficultés constatés pour être autonomes, la Ville continuera ou non à fournir la matière sèche. Pour le lombricompostage, la matière sèche est constituée de carton que les participants se procureront sur leur site.

Etablissement :

Nom du référent: Prénom :

E-mail :

Nb de participants: Nb d'utilisateurs (élèves, public) quotidien :

Téléphone :

J'accepte que mes informations personnelles (données et photos éventuelles) soient utilisées exclusivement pour l'opération compostage. Ces données seront supprimées sur simple demande à dpe-compostage@paris.fr.

Date :

Signature :